

RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF et CULTUREL et hébergement le *Palladium de Champéry*

Le Centre Sportif met à disposition diverses infrastructures tels que des piscines, une salle de fitness, une halle de curling, un mur de grimpe, une patinoire, une salle polyvalente, des salles de séminaire, 18 chambres d'hôtel, des vestiaires, des espaces communs et un restaurant.

Le présent règlement a pour objectif d'assurer la sécurité, la bonne utilisation de tous les espaces, ainsi que la satisfaction des clients individuels et des groupes.

Dispositions générales

- L'accès aux installations est réservé aux clients ayant payé leur accès et pris connaissance du présent règlement. En cas de fraude, amende de CHF 200.00.
- Le respect des horaires d'ouverture et de fermeture est obligatoire. Ces horaires peuvent varier en fonction de la saison, de réservations préalables ou d'événements spécifiques.
- Les comportements respectueux envers les autres usagers, le personnel et les infrastructures sont requis. Tout comportement inapproprié pourra entraîner une expulsion sans remboursement.
- Les groupes doivent désigner un responsable qui sera l'interlocuteur du personnel du Centre. Les accompagnants, éducateurs et accompagnants doivent être présents avant l'arrivée des enfants et s'en occuper jusqu'à la sortie du bâtiment
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.
- Les parents sont responsables de leur enfant mineur.
- Des poubelles pour les déchets sont à disposition des utilisateurs dans plusieurs endroits du Centre. Tous les détritiques doivent y être jetés, la propreté de tous les endroits doit être respectée
- Les animaux sont interdits dans tous les espaces sportifs ainsi que dans l'hôtel.
- Le Palladium décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration de matériel privé ou d'accident ; une assurance personnelle est recommandée.
- Le matériel mis à disposition des utilisateurs est propriété du Palladium et ne doit pas sortir du bâtiment sans autorisation formelle.
- Tout manquement et dégât sera facturé.
- Le Centre est muni de caméras de vidéosurveillance.
- Le Palladium décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incompatibilité médicale avec l'activité pratiquée ou les installations utilisées.
- L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se changer.
- Un comportement sportif et responsable est attendu de la part de chacun.
- Le paiement doit s'effectuer avant l'activité.
- La carte touristique donnant droit à des gratuités ou des rabais, doit être présentée à la réception (piscines accès direct) avant l'activité.
- Toute consommation de nourriture ou boisson (hormis de l'eau) est interdite dans les espaces sportifs.
- Toute heure de ménage dépassant l'entretien habituel ou toute intervention d'un technicien sera facturée CHF 60.00 / heure.
- Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux visiteurs dont la tenue ou le comportement est indécent, bruyant, incorrect ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

- Les informations personnelles collectées lors des réservations sont traitées conformément à nos dispositions concernant la [Loi sur la Protection des données](#).
- Suivi des consignes en cas d'urgence.
- Les guides et moniteurs assurent l'encadrement dans le cadre de leurs missions, mais leur responsabilité ne saurait être engagée pour les accidents résultant d'un non-respect des instructions de sécurité, d'un comportement inadapté ou d'une utilisation non conforme des infrastructures. Chaque participant demeure responsable de sa propre sécurité.

Règles spécifiques par espace

Piscines

- Douche obligatoire avant d'entrer dans les bassins.
- Interdiction de courir, plonger ou jouer dangereusement.
- Objets en verre interdits.
- Le règlement complet de l'utilisation de nos piscines est en ligne sur notre site internet Activités / Piscine.

Salle de Fitness

- Accès réservé aux plus de 16 ans (sauf autorisation écrite des parents et de la direction du Centre).
- Port de vêtements de sport et chaussures **indoor propres** obligatoires.
- Désinfection des machines après chaque usage par l'utilisateur.
- Interdit de s'entraîner pieds nus, en chaussette ou avec des chaussures ayant servis à l'extérieur, ainsi que torse nu.
- Recouvrir les engins avec un grand linge durant l'entraînement.
- Remettre en place tout le matériel déplacé (disques, altères et barres).

Halle de Curling

- Accès réservé aux utilisateurs inscrits.
- Port de chaussures spéciales obligatoire, port d'un casque recommandé.
- Moniteur de curling obligatoire pour les initiations.

Mur de Grimpe

- Maîtrise des techniques d'assurage obligatoire sinon un moniteur est obligatoire.
- Grimpe en solo interdite.
- Magnésie liquide autorisée uniquement.
- Interdiction de déplacer les cordes fixes.
- Port de chaussons de grimpe obligatoire. Il est interdit de marcher dans les couloirs avec les chaussons.

Patinoire

- Port de gants et casque recommandé.
- Hockey sur glace autorisé uniquement sur créneaux horaires prévus par la réception.
- Retrait des patins avant de quitter la zone.
- Aucun patineur sur la glace durant le passage de la surfaceuse.

- Les groupes doivent quitter les vestiaires max 1h00 après la fin de l'utilisation de la patinoire
- Il est interdit de fumer dans la patinoire ni les vestiaires

Salle Polyvalente

- Port de chaussures propres et non marquantes pour les activités sportives.
- Matériel à ranger après usage par l'utilisateur.
- Football en salle interdit.
- Eteindre les lumières en quittant la salle

Chambres d'Hôtel

- Disponibles à partir de 16h00, libération avant 11h00. (9h00 pour les groupes)
- Interdiction de loger des personnes supplémentaires sans autorisation du Centre.
- Dégradations facturées au client.
- En cas d'interruption du séjour, ou d'arrivée retardée, aucun remboursement.
- Le non-show est dû.
- La carte magnétique est facturée CHF 20.00 en cas de perte ou de casse.
- Ne pas claquer les portes, ne faire aucun bruit dans les parties communes 24 heures / 24 heures.
- Refacturation au perturbateur si nous devons rembourser une chambre voisine.
- Les appels abusifs sur le numéro d'urgence seront facturés.

Tennis

- Port de chaussures adaptées à la terre battue obligatoire.
- Réservation avec la carte touristique maximum 24 h auparavant.
- Le filet de balayage doit être passé après chaque jeu par l'utilisateur.

Restaurant

- Les annulations ou modifications doivent être signalées au minimum la veille
- Interdiction d'apporter de la nourriture extérieure (sauf autorisation).

Le respect de ce règlement est essentiel pour la sécurité et le bien-être de tous. Le personnel est habilité à faire appliquer ces règles. Le règlement peut être modifié à tout moment. La version en vigueur est disponible sur le site internet du Palladium.

François Jud



Président de la SA

Zachary Fournier



Responsable Administratif et Organisationnel

Champéry, février 2025